

## Institut de Formation Aide-Soignant du Lycée des métiers « Les Charmilles »

1 rue Etienne de la Boëtie – BP 565 – 36019 CHÂTEAUROUX CEDEX

02 54 60 50 50 [ifas.charmilles@ac-orleans-tours.fr](mailto:ifas.charmilles@ac-orleans-tours.fr)

### Inscription à la sélection pour l'admission en formation aide-soignant Rentrée 2023

Les modalités d'admission à la formation aide-soignante sont régies par l'arrêté du 7 avril 2020, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et l'arrêté du 5 février 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales et les arrêtés du 12 avril 2021 et 10 juin 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant au diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

## Les conditions d'accès à la formation

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021, la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- la formation initiale ;
- la formation professionnelle continue ; dans les conditions fixées par cet arrêté
- la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent être âgés de **17 ans au moins à la date de leur entrée en formation**.

## Les dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription sont disponibles du **3 avril au 7 juin 2023**

A retirer au lycée ou sur notre site internet : <http://www.lycee-charmilles-chateauroux.fr/>, dans l'onglet « Les Formations »

## Les dates à retenir

Date d'ouverture des inscriptions	<b>3 avril 2023</b>
Date limite de dépôt des dossiers	<b>7 juin 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)</b>
Affichage des résultats des épreuves de sélection	<b>10 juillet 2023 à 10h</b>

Les dossiers complets peuvent être retournés par courriel à l'adresse suivante : [ifas.charmilles@ac-orleans-tours.fr](mailto:ifas.charmilles@ac-orleans-tours.fr) ou par voie postale en courrier simple à l'adresse du lycée.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE ET/OU NON CONFORME DEVRA ETRE COMPLÉTÉ AVANT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS.**

## Les modalités de sélection

---

La sélection des candidats est effectuée sur la base **d'un dossier** destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation **et d'un entretien**, pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel Cf. *article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant et d'un formateur infirmier ou cadre de santé.

Les modalités de sélection décrites ci-dessous ne s'appliquent pas aux candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), ni aux agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière dont la sélection est organisée par l'employeur. Cf. l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

### Le dossier d'inscription à la sélection

Il est constitué des pièces obligatoires suivantes :

1. **La fiche d'inscription (page 4) à compléter**
2. **Une pièce d'identité recto-verso (pour les ressortissants hors Union Européenne, un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation)**
3. **Une lettre de motivation manuscrite ;**
4. **Un curriculum vitae ;**
5. **Un document manuscrit n'excédant pas 2 pages, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus nationaux de la formation.**

En cas d'absence d'une ou plusieurs pièces sus citées, ou de non-conformité de celle(s)-ci, vous ne serez pas admis à vous présenter à la sélection. Votre dossier écrit ne fait pas l'objet d'une cotation et vous ne serez pas reçu à l'entretien de sélection.

Des pièces complémentaires éventuelles :

6. Selon votre situation, la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ; (pour information, les équivalences de diplômes sont accessibles sur le site ENIC-NARIC)
7. Le cas échéant, la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
8. Selon votre situation, **les attestations de travail** (pas les contrats de travail) accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de votre employeur ou de vos employeurs ;
9. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats doivent joindre à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils doivent produire tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Vous pouvez si vous le souhaitez joindre tout autre justificatif valorisant votre engagement ou votre expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

#### **Les attendus nationaux conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 :**

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité ;
- Qualités humaines et capacités relationnelles ;
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale ;
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique ;
- Capacités organisationnelles.

## Les résultats

Sont admis, dans la limite des places disponibles, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux.

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés dans chaque institut de formation, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. **Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire (cf. article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021).

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

**Vous ne pouvez confirmer votre inscription  
qu'à un seul et unique Institut de formation.**

## Capacité d'accueil

Pour chaque session, la capacité d'accueil de l'institut est autorisée par le conseil régional.

Le nombre de reports et réintégrations est inclus dans la capacité.

Le nombre de places réservées aux candidats inscrits dans le cadre de la formation professionnelle continue est au minimum de 20% des places autorisées.

Les places non pourvues sont réattribuées aux autres candidats relevant de la sélection.

<b>Capacité d'accueil autorisée</b> (dont reports et réintégrations)	<b>15 places</b>
<b>Places réservés aux candidats relevant de la formation professionnelle continue</b> <i>(En référence à l'alinéa II de l'article 12 nouveau de l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).</i>	<b>3 places</b>
<b>Places ouvertes à la sélection</b>	<b>12 places</b>

NOM DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_

PRÉNOMS (2) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

SEXE : Féminin  Masculin

NÉ(E) LE : \_\_/\_\_/\_\_

LIEU : Ville : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

NATIONALITÉ : \_\_\_\_\_

SITUATION FAMILIALE : \_\_\_\_\_

ADRESSE COMPLÈTE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ PORTABLE : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

SITUATION ACTUELLE :  Etudiant  Demandeur d'emploi  Salarié  Autre \_\_\_\_\_

Pour les salariés : Nom de l'employeur \_\_\_\_\_

type de contrat :  CDD  CDI  Fonction publique

**NIVEAU D'ÉTUDES**

**Je suis titulaire (joindre la copie du diplôme) :**

- Du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) *référentiel de 2006*
  - Du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) *référentiel de 2021*
  - Du Baccalauréat professionnel ASSP ou.....  Terminale ASSP
  - Du Baccalauréat professionnel SAPAT ou.....  Terminale SAPAT
  - Du titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (ADVF)
  - Du titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social (ASMS)
  - Du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES) *référentiel de 2016*
  - Du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES) *référentiel de 2021*
  - Du Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM)
  - Du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)
  - Du Baccalauréat : Série \_\_\_\_\_ Année /\_/\_/\_/
  - D'un autre diplôme ou titre\* : \_\_\_\_\_ Année /\_/\_/\_/
- \*Délivré dans le système de formation initiale ou continue **français**.

J'autorise l'institut à publier mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats : OUI  NON

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document :

A \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/2023

Signature du candidat et des parents ou du représentant légal pour le candidat mineur :